

Réponse à la question parlementaire no 1690  
de l'honorable Député Ben Fayot

L'honorable Député se pose la question de l'opportunité de la visite que je prévois d'effectuer en République islamique d'Iran durant la semaine du 27 au 30 mai 2002.

La République islamique d'Iran connaît une situation où sa société se transforme de façon significative. Les élections présidentielles du 8 juin 2001 ont montré à nouveau que le Président Khatami jouissait d'un soutien populaire massif (77% des suffrages) à sa politique de réforme visant à adapter progressivement le système politique iranien aux normes universelles en matière de respect de l'Etat de droit, de libertés publiques et de protection des droits de la personne humaine. Ce projet bénéficie également de l'appui de la majorité absolue des parlementaires au Majlis.

En revanche, comme le relève en justesse l'honorable Député, les efforts du Président et de la majorité parlementaire sont combattus par d'autres éléments de la société iranienne, qui s'opposent à une libéralisation du système, ce qui a résulté en un certain blocage entre ces deux pôles.

Au cours de l'année écoulée, le clan conservateur a tenté de mener une campagne d'intimidation qui a résulté en l'emprisonnement d'un certain nombre de députés et de journalistes, ainsi qu'à des exécutions publiques, destinés à renforcer son emprise sur la société. Ces mesures ont cependant suscité une vague de critiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et ont été atténuées à partir du mois d'août 2001.

Les Etats membres de l'Union européenne ont fait le choix d'appuyer le mouvement d'ouverture au sein de la société iranienne. C'est pourquoi ils ont engagé depuis 1998 un dialogue constructif avec les autorités iraniennes, qui a permis d'identifier des sujets concrets de coopération, y compris dans le domaine des droits de l'homme. Une avenue qui est explorée actuellement est l'ouverture de discussions entre le système judiciaire iranien et leurs homologues européens.

Par ailleurs, l'Union européenne s'apprête à négocier avec l'Iran un accord de commerce et de coopération, qui fournira un cadre aux futures relations en matière économique.

Je relèverai également que le Président Khatami promeut au sein des organisations internationales une initiative en faveur du dialogue entre les

civilisations, initiative qui revêt une importance particulière dans le contexte international de l'après 11 septembre.

L'Union européenne conduit dans ce contexte des consultations dans le domaine du contrôle des armes de destructions massives, du trafic international des stupéfiants et dans celui de la sécurité régionale, y compris la situation en Afghanistan.

Pour répondre à la question de l'honorable parlementaire, le Gouvernement luxembourgeois estime en effet qu'il y a lieu de poursuivre, voir d'intensifier les contacts avec les autorités iraniennes en vue de les encourager dans leur détermination de rapprocher la société et les institutions de l'Iran des normes internationalement en vigueur

De nombreux pays européens ont d'ailleurs adopté la même attitude, puisque durant le premier semestre 2002, les ministres des Affaires étrangères de l'Espagne, de l'Autriche et de la Suède se sont rendus à Téhéran, alors que des hauts responsables iraniens visitaient la Grèce, l'Italie, l'Autriche et le Danemark.

Qu'il me soit enfin permis de relever que durant mon séjour en Iran, j'aurai bien entendu des entretiens avec les principaux responsables politiques, mais que j'aurai aussi plusieurs entrevues avec des représentants de la société civile, y compris des femmes.

Ces rencontres devraient me permettre de me former une meilleure idée des évolutions en cours du sein de la société iranienne, et d'apprécier en conséquence quelle sera la meilleure attitude à adopter à l'égard de ce pays.